

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
N°C-202602-017
Du 5 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de février, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle « Tiers lieu » de Faugères, sous la présidence de Monsieur GONTIER Philippe, Président.

Etaient présents : THIBON Jean François, DUCROS Loïc, LASTELLA Carole, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER-BASTIDE Jean Marc, ROUSTANG Yves, AUZAS Vincent, ALLANO Marie Claude, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHOTIN Marie Hélène, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, CHENOT Lorraine, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), THIBON Jean François (pouvoir de PLANET Olivier), TALAGRAND Michel (pouvoir de LACOUR Gladie), SALEL Matthieu (pouvoir de CHABANE Francis), CHOTIN Marie Hélène (pouvoir de PIERRARD TEYSSIER Nadine), BELVA Nathalie (pouvoir de PRANDI Patrice).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 22

Pouvoir : 6

Date de la convocation 29 janvier 2026

A été élu secrétaire : DEYDIER BASTIDE Jean-Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : AUTORISATION DE VENTE DE LA VIVACOOOP PAR EPORA

Le Président indique que dans le cadre de la convention passée avec l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), en date du 7 décembre 2023, l'EPORA a réalisé, le 29 août 2024, l'acquisition d'un ensemble immobilier d'une superficie totale de 3 760 m², appartenant à la Société Coopérative Agricole de Fruits et Légumes du Bas Vivarais - VIVACOOOP, moyennant un prix de 300 000€ (trois cent mille euros).

Cet ensemble immobilier est désigné comme suit :

- Sur la commune de ROSIERES, 1360 Route d'Aubenas,

Un ténement immobilier

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
H	560	LE DEVES	00	02	40
H	597	LE DEVES	00	20	04

- Sur la commune de ROSIERES, 1360 Route d'Aubenas,

Dans un ensemble immobilier divisé en lots de volume.

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
H	559	LE DEVES	00	09	08

LE LOT DE VOLUME UN (1)

Un lot de volume se situant au-dessus de la toiture du bâtiment cadastré H n°559, il est défini :

Horizontalement :

Par les limites de la parcelle cadastrée section H numéro 559,

Verticalement :

Par les points A B C D E F G H I J K L M N, représentant une superficie de 908m².

LE LOT DE VOLUME DEUX (2)

Un lot de volume se situant au-dessous de la toiture du bâtiment cadastré H n°559, il est défini :

Horizontalement :

Par les limites de la parcelle cadastrée section H numéro 559,

Verticalement :

Par les points A B C D E F G H I J K L M N, représentant une superficie de 908 m².

Il est ici précisé que le LOT VOLUME UN sis sur la parcelle cadastrée section H n°559, est actuellement loué à la Société ALCYONE ENERGY, dans le cadre d'un bail emphytéotique conclu aux termes d'un acte reçu par Maître Pierre DIDIER, notaire à AUBENAS (Ardèche) en date du 31 mars 2011 dont copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de PRIVAS (Ardèche) le 17 mai 2011, volume 2011 P, numéro 3523.

Ce bail a été conclu pour une durée de 30 années à compter de la date de mise en service de l'installation photovoltaïque et de l'alimentation en électricité du réseau.

A ce jour, une proposition de rachat du bien vient d'être faite par la société DOMAINE ARLEBLANC CAMPING, société par actions simplifiée, au capital social de 1 230 000,00€, dont le siège social est situé à ROSIERES (07260), 2720 Route de la Charve, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUBENAS sous le numéro SIRET 819 940 230 au prix de 367 929,28€ TTC (trois cent soixante-sept mille neuf cent vingt-neuf euros et vingt-huit centimes).

Ce prix s'entend taxe sur la valeur ajoutée sur prix total au taux de 20%.

Le montant de la taxe sur la valeur ajoutée sur prix total s'élève à 61 321, 55 € (soixante et un mille trois cent vingt et un euros et cinquante-cinq centimes).

Le prix hors taxe sur la valeur ajoutée sur prix total s'élève à 306 607,73 € (trois cent six mille six cent sept euros et soixante-treize centimes).

Dans l'hypothèse où des dépenses complémentaires liées à la gestion du bien cédé devaient survenir et n'avaient pas encore été facturées entre la présente délibération et la signature définitive de l'acte de vente, leur paiement pourra être effectué ultérieurement par la collectivité.

Il convient donc de mandater l'EPORA pour céder le bien susvisé.

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents (Nadine PIERRARD TEYSSIER ne prend pas part au vote), décide de :

Autoriser EPORA, de céder à société DOMAINE ARLEBLANC CAMPING, demeurant à ROSIERES (07260), 2720 Route de la Charve, au prix de 367 929,28€ TTC soit 306 607,73€ HT, le bien cadastré section H numéros 559, 560, 597, 635 d'une superficie de 3 760m²,

Autoriser le Président à signer tout document afférent à l'acquisition.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Philippe GONTIER
Président

Jean Marc DEYDIER BASTIDE
Secrétaire de séance

